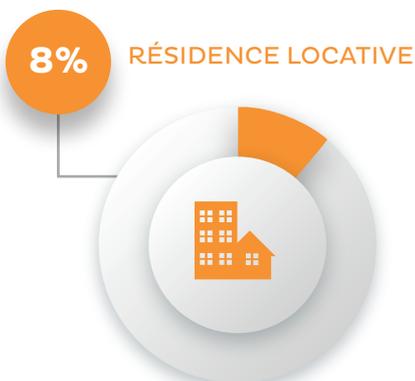
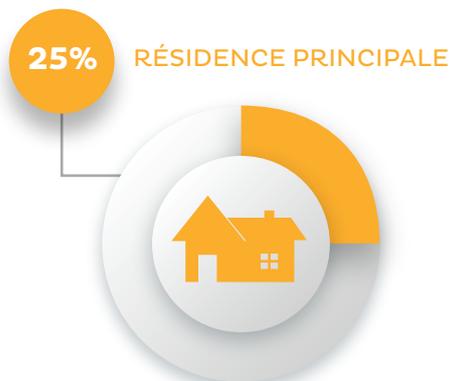
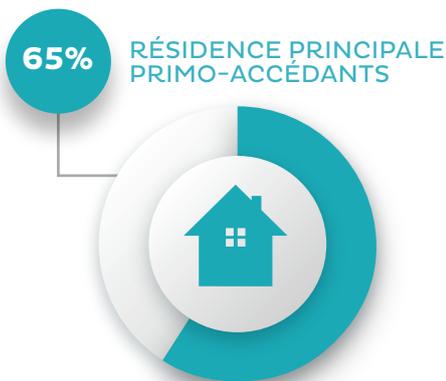


## LES TAUX BAS PERMETTENT AUX ACQUÉREURS D'EMPRUNTER PLUS

Avec 65% de la clientèle CAFPI, les primo-accédants ont encore porté le marché immobilier en ce mois de mai. Les conditions d'emprunt toujours avantageuses permettent à tous les foyers de réaliser leurs projets immobiliers.

## RÉPARTITION DES ACQUÉREURS



# PROFILS DES EMPRUNTEURS



## PRIMO-ACCÉDANTS

Les taux se maintenant à leurs plus bas, les primo-accédants n'hésitent donc pas à emprunter plus tout en diminuant leur effort d'emprunt. Cette hausse notable du montant emprunté n'a pas affecté la durée d'emprunt ni l'effort d'épargne des acquéreurs. Alors qu'en avril le montant moyen emprunté était de 208 826 € sur 246 mois avec un effort de 4,64 années de revenus, en mai ce montant a atteint 218 730 € sur 248 mois pour un effort de 4,55 années de revenus.



## ACCÉDANTS

A l'image des primo-accédants, les autres accédants profitent également des taux bas pour augmenter leur pouvoir d'achat immobilier. En mai, le montant moyen de l'emprunt atteignait 254 692 € sur 200 mois contre 249 806 € sur 198 mois un mois plus tôt. L'effort consenti passe lui de 5,18 années de revenus en avril à 5,24 années en mai.

218 730 €

EMPRUNT

254 692 €

4,55 années de revenus

ACQUISITION

5,24 années de revenus

81,88 %

ACHAT DANS L'ANCIEN

81,66 %

# MONTANT ET DURÉE DES EMPRUNTS



## PRIMO-ACCÉDANTS

208 826 € / 246 MOIS

AVRIL 2019

218 730 € / 248 MOIS

MAI 2019

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES PRIMO-ACCÉDANTS EST DE **218 730 €** SUR 248 MOIS.



## ACCÉDANTS

AVRIL 2019

249 806 € / 198 MOIS

MAI 2019

254 692 € / 200 MOIS

LE MONTANT MOYEN DU CRÉDIT CHEZ LES ACCÉDANTS EST DE **254 692 €** SUR 200 MOIS.

# ACQUISITION EN ANNÉES DE REVENUS

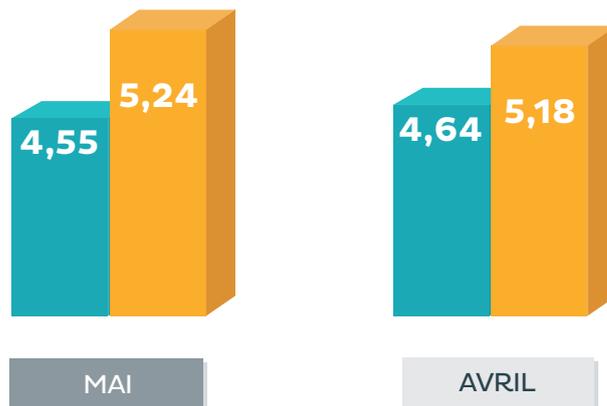
## LES CHIFFRES DU MOIS DE MAI



Le prix du bien représente **4,55 années** de revenus pour un primo-accédant.



Pour un accédant, le prix du bien représente **5,24 années** de revenus.



# ACQUISITION DANS L'ANCIEN



## PRIMO-ACCÉDANTS

82,01%

AVRIL

81,88%

MAI



## ACCÉDANTS

AVRIL

79,02%

AVRIL

81,66%

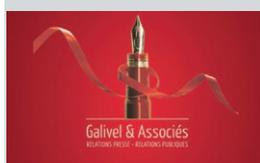
81,88 % DES PRIMO-ACCÉDANTS ONT ACHETÉ DANS L'ANCIEN ...

... AINSI QUE 81,66 % DES ACCÉDANTS.

### CAFPI EN BREF :

CAFPI est le leader du marché des courtiers en crédits. Il est totalement indépendant, aucun groupe bancaire ne figurant dans son capital. Avec un effectif de 1.420 personnes, CAFPI est présent, via ses 230 agences en propre, dans toute la France & DOM-TOM pour accompagner ses clients dans toutes les étapes de leur projet immobilier. En 2018, CAFPI a finalisé 38 000 dossiers, pour plus de 8 milliards d'euros de crédits signés. Le métier de courtage en prêts immobiliers est toujours en plein essor puisque près de 40 % des crédits en France se font via un courtier. Grâce à ses volumes, CAFPI obtient des 150 banques et assureurs partenaires avec lesquelles il travaille en permanence des conditions particulièrement avantageuses dont il fait bénéficier directement ses clients. CAFPI est l'expert de tous les crédits avec ses offres de crédits immobilier, de regroupement de crédits, de crédits à l'international, de crédits professionnels et d'assurances emprunteur en ligne sur [www.cafpi.fr](http://www.cafpi.fr).

En 2010, sous l'impulsion de CAFPI, naît l'APIC (l'Association Professionnelle des Intermédiaires en crédits) dans le but d'accompagner les évolutions réglementaires et législatives de l'encadrement de la profession et représenter les courtiers auprès des pouvoirs publics ([www.apicfrance.asso.fr](http://www.apicfrance.asso.fr)).



CONTACT PRESSE - GALIVEL & ASSOCIÉS  
 Carol Galivel / Julien Michon  
 Tél : 01 41 05 02 02 - Fax : 01 41 05 02 03  
 21 - 23 rue Klock - 92110 Clichy  
[galivel@galivel.com](mailto:galivel@galivel.com)

CAFPI - Philippe Taboret  
 Directeur Général Adjoint  
 Tél : 01 69 51 00 00 - Fax : 01 69 51 18 18  
 28 rte de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois  
[p.taboret@cafpi.fr](mailto:p.taboret@cafpi.fr)

**CAFPI** %  
 EXPERT EN CRÉDITS

ACQUISITION JUIN 2019

© CAFPI SA

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

« Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent ». « Pour tout prêt immobilier, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours ; l'achat est subordonné à l'obtention du prêt, s'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées » CAFPI SA, siège social : 28 route de Corbeil - 91700 Ste Geneviève des Bois - Tél. 01 69 51 00 00 - E-mail : [cafpi@cafpi.fr](mailto:cafpi@cafpi.fr) S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 572 500 euros SIREN N° 510 302 953 - RCS EVRY - N° DE GESTION 2009 B 00365 - CODE APE 6619 B - ORIAS 09047385 - RC.I.O.B N° 57 437 750 - Courtier en opérations de banque et en assurance - Membre de l'APIC, Association Professionnelle des Intermédiaires en Crédits - Retrouvez l'ensemble de nos partenaires bancaires sur [www.cafpi.fr](http://www.cafpi.fr) - Document réservé aux professionnels.